



**ARRÊTÉ VALIDANT LES LISTES DE CANDIDATS POUR LES ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANTS DES
ÉTUDIANTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CROUS D'AIX-MARSEILLE AVIGNON
DU 06 AU 08 FÉVRIER 2024**

**LE RECTEUR DE LA RÉGION ACADÉMIQUE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR,
RECTEUR DE L'ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE, CHANCELIER DES UNIVERSITÉS**

- VU** le code de l'éducation, notamment les articles L822-1, R822-12 à R822-12-2 ;
- VU** le décret n° 2016-1042 du 29 juillet 2016, modifié, relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires ;
- VU** le décret n° 2021-457 du 15 avril 2021 relatif aux élections des représentants des étudiants au conseil d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires et aux dispositions pouvant être prises par les recteurs de région académique en cas de difficulté grave rencontrée dans le fonctionnement du conseil d'administration d'un centre régional ;
- VU** l'arrêté ministériel du 13 novembre 2023 relatif à l'élection des représentants des étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;
- VU** la circulaire du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 15 novembre 2023 précisant les modalités d'organisation des élections des représentants étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;
- VU** l'arrêté du recteur de la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur du 20 juillet 2022 portant sur les attributions et les délégations de signature du recteur délégué pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation ;
- VU** l'arrêté du 30 novembre 2023 portant organisation des élections des représentants étudiants au conseil d'administration du CROUS d'Aix-Marseille Avignon du 6 au 8 février 2024 ;
- VU** l'arrêté du 30 novembre 2023 fixant la liste électorale initiale pour l'élection des représentants étudiants au conseil d'administration du CROUS d'Aix-Marseille Avignon du 6 au 8 février 2024.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Les listes valides de candidats pour les élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires d'Aix-Marseille organisées du mardi 6 février au jeudi 8 février 2024 par voie électronique, sont les suivantes :

- Bouge Ton Crous avec la FAMI, IAA et tes associations !
- Union Etudiante contre la précarité et l'Extrême droite
- Vote UNEF et assos : face à Macron qui nous précarise : pour 1 200 € par mois, le retour du repas à 1 € et des logements pour tou.te.s !
- UNI : pour ta bourse, tes repas, ton logement et la défense de nos prépas, IUT, BTS et grandes écoles
- La Cocarde, l'alternative patriote !

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera publié sur le site internet du CROUS d'Aix-Marseille Avignon et affiché dans ses locaux.

ARTICLE 3 : Le directeur général du centre régional des œuvres universitaires et scolaires d'Aix-Marseille Avignon est chargé de l'exécution des présentes dispositions.

Aix-en-Provence, le 17 janvier 2024

**Pour le recteur de région académique
et par délégation,
la rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur,
la recherche et l'innovation**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'F. Blaise', written in a cursive style.

Fabienne BLAISE

Élections Étudiantes au conseil d'administration des crous
Formulaire de dépôt de liste
(à déposer au plus tard le 17 janvier 2024 à midi)

Liste intitulée : Bouge Ton CROUS avec la FAMI, IAA et tes associations !

Soutenue par ¹ : FAMI, IAA, FAGE, BDE STAPS GAP, Urba'Voc, ANESH, FNEMS, FNESI, FNEK, ANESTAPS, ANESF, ANEIC, FEDET, UNECD, AFNEE, FNAEL, FFEQ, AFNEUS, FED IUT, ANEP, FédéO, Mars'eis, ARES, KIMASSE, FNEO, AEM2, AFNEG, BDE La PLAGE, EMASSI, AEMO13, Union Nationale des Associations des Etudiants en Ergothérapie, OEME, AMECO, TAM, CPECD, OrthopSee, AE2P, AEL MPCJ, BDE ARTS-DU-SPECTACLE, BDE SAINT-JERÔME, ANEMF, BDS SECTION GAP, BDE CERI, BDE Droit Eco Marseille, BDE CESI Aix, BDE ALEE, BDE DROIT AIX, AECMIA

Crous de : Aix-Marseille Avignon

Collège (le cas échéant) :

Candidats composant la liste² (M-Mme, Prénom, NOM, Établissement d'enseignement supérieur et composante)³ :

1. Mme Salomé ABATE, Aix-Marseille Université, FDSP Droit Science Politique AIX
2. M Arthur BUREN, Avignon Université, Sciences, Technologies, Santé
3. Mme Sarah TOURE, Aix-Marseille Université, Faculté de Medecine (FSMP)
4. M Pierre VENZAL, Aix-Marseille Université, FDSP Droit Science Politique AIX
5. Mme Alice CARABIE, Avignon Université, Droit Economie Gestion
6. M Adrien PELLEN, Aix-Marseille Université, Faculte des Sciences du Sport Marse
7. Mme Léa ROUX, Aix-Marseille Université, FSMP
8. M Kylian CHALAL, Avignon Université, Sciences, Technologies, Santé
9. Mme Susanna MARTIROSYAN, Aix-Marseille Université, Ecole Universitaire de Maieutique M
10. M Alan GUEITE, Aix-Marseille Université, IMPGT Inst Manag Public & Gouv T . A
11. Mme Jeanne OVISTE, Aix-Marseille Université, Faculté de Pharmacie
12. M Matis DEBONO, Aix-Marseille Université, Faculte de Medecine
13. Mme Tiphanny ARRIGHY, Avignon Université, Sciences Humaines et Sociales
14. M Quentin ACQUATELLA, Aix-Marseille Université, Sciences Luminy

¹ Chaque soutien doit faire l'objet d'une déclaration de soutien via le formulaire dédié

² Chaque candidature doit faire l'objet d'une déclaration de candidature individuelle – une liste doit être déposée pour chaque collège d'élection.

³ Chaque candidat doit joindre la copie de sa carte étudiante ou, à défaut, un justificatif d'inscription dans un établissement d'enseignement supérieur

Élections Étudiantes au conseil d'administration des crous
Formulaire de dépôt de liste
(à déposer au plus tard le 17 janvier 2024 à midi)

Liste intitulée : Union Étudiante contre la précarité et l'Extrême-Droite
Soutenue par¹ : Union Étudiante, Lions Club Aignon, Universal
Lions Club Aix-Marseille Universal

Crous de : Aix-Marseille Aignon

Collège (le cas échéant) :

Candidats composant la liste² (M-Mme, Prénom, NOM, Établissement d'enseignement supérieur et composante)³ :

1. M. dyan BELHADJ, AMU, ALLSH
2. Mme, Juliette, LUBIANO, AMU, FDSP
3. M. Younes, DUFRESNE, AMU, ALLSH
4. M. Chiara, COMITA, AMU, ALLSH
5. M. Laurent, BADIO-BARTHES, AMU, FDSP
6. Mme, Mélanie, AMELIA, AMU, UFR Sciences
7. M. Younes, VAHJAOUI, AMU, FDSP
8. Mme, Alix, VIELLEDENT, AMU, ALLSH
9. M. Paul, LENORMAND, AMU, ALLSH
10. Mme, Ines, SAGHIR, AMU, FEG
11. M. Ychem, KHAYYOUR, AMU, UFR Sciences
12. Mme, Viollette, JOURDANA, AMU, FDSP
13. M. Mathias, FERAUD, AMU, ALLSH
14. Mme, Loricane, DANIEL, AMU, FDSP.

¹ Chaque soutien doit faire l'objet d'une déclaration de soutien via le formulaire dédié

² Chaque candidature doit faire l'objet d'une déclaration de candidature individuelle – une liste doit être déposée pour chaque collège d'élection.

³ Chaque candidat doit joindre la copie de sa carte étudiante ou, à défaut, un justificatif d'inscription dans un établissement d'enseignement supérieur

Élections Étudiantes au conseil d'administration des crous

Formulaire de dépôt de liste

(à déposer au plus tard le 17 janvier 2024 à midi)

Liste intitulée : Vote UNEF et autres : Faire à Marseille qui nous récompense par 1200€ par mois, le retard de repas à 1€ et des logements pour tout le monde

Soutenue par ¹ :
Union des Grandes Ecoles (UGE)
Fédération des étudiants en résidence universitaire de France
Fédération nationale des étudiants chercheurs (FENEC)
Union nationale des étudiants de France (UNEF le syndicat étudiant)
La Fraternité Lvoitienne d'Aix-Marseille (FIAM)

Crous de : Aix-Marseille Arignon

Collège (le cas échéant) :

Candidats composant la liste² (M-Mme, Prénom, NOM, Établissement d'enseignement supérieur et composante)³ :

1. M. Avallion, PETITJEAN, Aix-Marseille Université, Faculté de droit et science politique
2. Mme. Bomane, MASSIP, Aix-Marseille Université, Faculté des Sciences
3. M. Adrian, PASTOR, Aix-Marseille Université, Faculté des Arts, Lettres, Langues et sciences
4. Mme. Annais, FONTAN, Aix-Marseille Université, PITHÉAS - Institut Pythéas - Observatoire des sciences de l'univers
5. M. Jean-Marc, SOURD, Aix-Marseille Université, Faculté de droit et science politique
6. Mme. Zheana, ABIDEI, Aix-Marseille Université, Institut de Management Public et Gouvernance Territoriale
7. M. Noah, DAL MARTELLO, Aix-Marseille Université, Faculté de droit et de science politique
8. Mme. Karim, HATZEL, Aix-Marseille Université, Faculté de droit et science politique
9. M. Syedina, MBATE, Aix-Marseille Université, Faculté économie et gestion
10. Mme. Chloé, CHERMAT, Aix-Marseille Université, Faculté de droit et science politique
11. M. Enzo, VEZON, Aix-Marseille Université, Faculté de droit et science politique
12. Mme. Chloé, KULBASTIAN, Aix-Marseille Université, Institut de Management Public et Gouvernance territoriale
13. M. Frank, MOAYON, Aix-Marseille Université, École de Journalisme et de Communication
14. Mme. Clemence, UTERANO, Aix-Marseille Université, Faculté de droit et science politique

¹ Chaque soutien doit faire l'objet d'une déclaration de soutien via le formulaire dédié

² Chaque candidature doit faire l'objet d'une déclaration de candidature individuelle – une liste doit être déposée pour chaque collège d'élection.

³ Chaque candidat doit joindre la copie de sa carte étudiante ou, à défaut, un justificatif d'inscription dans un établissement d'enseignement supérieur

Élections Étudiantes au conseil d'administration des crous
Formulaire de dépôt de liste
(à déposer au plus tard le 17 janvier 2024 à midi)

Liste intitulée : UNI : Pour ta bourse, tes repas, ton logement et la défense de nos prépas, IUT, BTS et grandes écoles

Soutenue par ¹ : Action IUT, Association Française des Étudiants en Droit (AFED), BU BY NIGHT, Campus Vert, Collectif des Etudiants en Santé (CES), Promotion IAE, Collectif Stop les blocages !, Fédération des étudiants de l'enseignement libre (FEEL), Fédération Lettres Langues Arts Sciences Humaines et Sociales (FLLASHS), Promotion Grandes Ecoles (PGE), P.R.E.P.A, Réseau des Etudiants en Ecole de Commerce (REEC), UNI (Union Nationale Inter-Universitaire), Université-Emploi

Crous de : Aix Marseille Avignon

Collège (le cas échéant) :

Candidats composant la liste² (M-Mme, Prénom, NOM, Établissement d'enseignement supérieur et composante)³ :

1. M. Benjamin LAMBERT, IEP
2. Mme. Elise ANDRE, Aix-Marseille Université, ALLSH
3. M. Thomas YEPEZ, Avignon Université, SHS
4. Mme. Clémentine MONTEILH, Aix-Marseille Université, FSMPPM
5. M. Yann SOLTERMANN, Aix-Marseille Université, FDSP
6. Mme. Charlotte MONNERET, Aix-Marseille Université, FDSP
7. M. Antoine Leguérinel, Aix-Marseille Université, FDSP
8. Mme. Eléonore PARENT, Aix-Marseille Université, FDSP
9. M. RaIph ATRACH, Aix-Marseille Université, FEG
10. Mme. Lorelei CREMER, Aix-Marseille Université, ALLSH
11. M. Nassim DAL CANTO, Aix-Marseille Université, ALLSH
12. Mme. Lola CONGIU, Aix-Marseille Université, FDSP
13. M. Charles-Frédéric FROEHLICH, Aix-Marseille Université, ALLSH
14. Mme. Lily-Nell ARNOUX, Aix-Marseille Université, FDSP

¹ Chaque soutien doit faire l'objet d'une déclaration de soutien via le formulaire dédié

² Chaque candidature doit faire l'objet d'une déclaration de candidature individuelle – une liste doit être déposée pour chaque collège d'élection.

³ Chaque candidat doit joindre la copie de sa carte étudiante ou, à défaut, un justificatif d'inscription dans un établissement d'enseignement supérieur

Élections Étudiantes au conseil d'administration des crous

Formulaire de dépôt de liste

(à déposer au plus tard le 17 janvier 2024 à midi)

Liste intitulée : La Cocarde, l'alternative périsite!

Soutenue par ¹ : La Cocarde Étudiante

Crous de : Aix Marseille

Collège (le cas échéant) :

Candidats composant la liste² (M-Mme, Prénom, NOM, Établissement d'enseignement supérieur et composante)³ :

1. Mme Moezi BARATI, AMU, ES
2. M Hugo BRACCONI, AMU, FEG
3. Mme Alexandra LAVAL, AMU, FNSP
4. M Antoine GALLARDO, AMU, ALLSH
5. Mme Lorraine LANGARD, UAPV, DEG
6. M Bantion SOLER, AMU, IUT
7. Mme Ewa KWIAKOWSKI, AMU, ALLSH
8. M Victor BARTHELEMY, AMU, ALLSH
9. Mme Salomé BENYAMIN, AMU, ALLSH
10. M Hugo CARTALLIER, LPO La Cadenelle, Comptabilité et Gestion
11. Mme Ylana PETRUCCI - HECQUET, AMU, FNSP
12. M Marc SOLINA, AMU, FNSP
13. Mme Emma RAMERINI, AMU, ALLSH
14. M Louis-Marie GUYOMARD, UAPV, DEG

¹ Chaque soutien doit faire l'objet d'une déclaration de soutien via le formulaire dédié

² Chaque candidature doit faire l'objet d'une déclaration de candidature individuelle – une liste doit être déposée pour chaque collège d'élection.

³ Chaque candidat doit joindre la copie de sa carte étudiante ou, à défaut, un justificatif d'inscription dans un établissement d'enseignement supérieur